



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 16 mars 2021

Délibération n°18-2021 : Campagne d'emplois 2021-2022 – Additif rectificatif.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

CONSIDÉRANT que depuis le vote de la campagne d'emplois 2021-2022, approuvée par délibération du Conseil d'administration n° 66-2020 en date du 12 novembre 2020, des éléments et/ou évènements nouveaux conduisent à proposer un additif rectificatif ;

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3,
Vu la loi Le Pors n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 66-2020 en date du 12 novembre 2020,
Vu l'avis rendu par le Comité Technique en date du 8 mars 2021,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE A L'UNANIMITE l'additif rectificatif à la campagne d'emplois 2021-2022 tel que proposé.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 17
Membres représentés : 6
Suffrages exprimés : 22
- Pour : 21
- Contre : 0
Abstentions : 1
Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

<u>Documents en annexe</u> : Tableau de la campagne d'emploi – BIATSS Tableau de la campagne d'emploi – Enseignants Note explicative
--